CONVENTION

Entre

La Casa de Velázquez, représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Pierre Étienvre

Εt

L'Institut Català d'Arqueologia Clàssica (ci-dessous, ICAC), représenté par sa Directrice, Mme Isabel Rodà de Llanza

Article 1er

Par la présente convention, la Casa de Velázquez s'engage à collaborer avec l'ICAC à l'organisation d'un colloque international intitulé « Le paysage périurbain pendant la Protohistoire et l'Antiquité en Méditerranée occidentale », qui se tiendra à Tarragone, du 6 au 8 mai 2009.

Article 2

La collaboration de la Casa de Velázquez consiste dans le versement de 2.000,00 euros à l'ICAC qui se charge de l'organisation matérielle de la rencontre. Un bilan financier, sous forme de liste des dépenses effectuées, sera adressé à la Casa de Velázquez à l'issue de la rencontre.

Article 3

La somme de 2.000,00 euros sera versée par l'agent comptable de la Casa de Velázquez au crédit de l'ICAC dès la signature de la convention.

Références bancaires de l'ICAC: 2100-3011-36-2200360230.

d'Arqueologia Clàssica

Article 4

Le soutien de la Casa de Velázquez sera mentionné sur tous les documents relatifs au colloque et dans les publications qui en découleraient.

À Tarragone, le 8 novembre 2008

Isabel Rodà de Llanza

Directrice de l'ICAC

Jean-Pierte Étienvre

Directeur de la Casa de Velázquez